

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 4 décembre 2019.

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la dernière séance de l'année. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

Il annonce que cette année encore le petit sachet de la Saint Nicolas est offert par le bureau du Conseil.

1. APPEL.

Excusé : Monsieur Benoît Croset.

Le Président avise que Monsieur Roman Tarnovsky ne sera pas présent à l'appel et qu'il arrivera à la séance avec un peu de retard pour raison professionnelle.

La secrétaire procède à l'appel : 27 Membres sont présents.

Absent : Monsieur Agron Berisha.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction pour les travaux de ce soir.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2019
4. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°5/2019 « Règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'amélioration foncière en région rurale ».
5. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°7/2019 « Budget 2020 »
6. Renseignements de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles.
8. Jetons de présence

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2019 est accepté à l'unanimité et il remercie la secrétaire pour la rédaction qui n'était pas des plus faciles.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°5/2019 « REGLEMENT SUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX ET AUTRES OUVRAGES D'AMELIORATION FONCIERE EN MATIERE RURALE »

Monsieur Christian Jan donne quelques explications sur le retard de la transmission du rapport. Il relève que le règlement proposé dans le préavis municipal est rédigé par le Canton et que tous les articles ne sont pas adaptés à la réalité du territoire de notre Commune.

Il donne lecture du rapport de ladite Commission.... (ci-après quelques extraits)

- ...qui a pris l'initiative de réunir trois représentants des exploitants, soit Messieurs Samuel Rossier, Gilles Sandoz et Stéphane Schmidt, lors d'une séance qui a eu lieu hier soir, avec la participation du Syndic Monsieur Bernard Rochat et Monsieur Rémy Wulliens, Municipal....

Chacun s'accorde sur l'utilité de ce règlement. Ensemble, la solution a été trouvée. Elle est allée dans le sens de chacun et ainsi de satisfaire tout le monde.

-il subsiste pourtant un point d'achoppement ; il s'agit de *l'article 4 alinéa 3) : Obligation de faucher et entretenir les banquettes et talus des chemins au droit de leurs parcelles...*actuellement cette prestation est assurée par la Commune. En supprimant cette obligation du règlement et en précisant que la pratique actuelle subsiste, les exploitants pourraient se rallier et accepter l'existence du règlement.

La Commission propose d'amender le préavis municipal N°5/2019 en supprimant *l'article 4 alinéa 3), en renumérotant les alinéas suivants et en mentionnant après l'actuel alinéa 7) devenu alinéa 6) « La Commune prend en charge le fauchage et l'entretien des banquettes et talus des chemins ».*

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Bourgeois demande quel est le montant à la charge de la Commune pour cette prestation (faucher et entretien des banquettes et talus) ? Est-ce que dans le budget 2020 il a été tenu compte de cette diminution ou pas ?
Il profite de féliciter la Commission d'avoir pris l'initiative d'une réunion entre exploitants et autorités.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, explique qu'actuellement c'est un prestataire qui fait ce travail et cela représente CHF 3'500 par année. Cela concerne les chemins agricoles mais pas tous les chemins de la Commune.
- Monsieur Vincent Porchet demande si dans la modification qui est proposée il y a un risque d'expansion à d'autres chemins ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'il y a un règlement de police qui dit que les agriculteurs doivent entretenir les banquettes au bord de leurs champs. L'article cité plus haut est un peu le doublon du règlement de police. Si l'on devait donner tous les chemins à entretenir, le montant pourrait peut-être doubler ! L'entretien des banquettes est demandé aux agriculteurs pour éviter des dégâts aux cultures lors de la fauche desdites banquettes et des conflits avec la Commune ; ainsi l'agriculteur est seul responsable.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote :

- De l'amendement :

« Acceptez-vous l'amendement sur le préavis municipal N°5/2019, soit :

- Suppression de l'article 4 alinéa 3) : Obligation de faucher et entretenir les banquettes et talus des chemins au droit de leurs parcelles.
- En renumérotant les alinéas suivants.
- En mentionnant après l'actuel alinéa 7) devenu alinéa 6) « La commune prend en charge le fauchage et l'entretien des banquettes et talus des chemins » ?

Résultat : l'amendement sur le préavis municipal N°5/2019 est accepté avec 22 oui et 4 abstentions.

- Vote sur le préavis municipal, modifié et amendé.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°5/2019 – Règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'amélioration foncières en région rurale, tel que modifié et amendé » ?

Résultat : le préavis municipal N°5/2019 est accepté, tel que modifié et amendé, avec 24 oui et 2 abstentions.

Le préavis municipal N°5/2019 est accepté, tel que modifié et amendé.

Monsieur Roman Tarnovsky vient d'arriver et rejoint le Conseil. La liste de présence est de **28 Membres**.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BUDGET 2020

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Willy Favre, Municipal, remercie la Commission des finances et donne son avis sur l'amendement proposé par celle-ci (poste 300.318). Il commence par un petit historique sur la politique énergétique, un processus qui a commencé il y a plusieurs années :
 - 2001 : Lavigny est membre de l'Association Cité énergie,
 - 2004 : premier diagnostic de Cité énergie,
 - 2007 : déclaration signée d'engagement de la Commune sur la voie du développement durable,
 - 2010 : un concept énergétique vaudois auquel la Commune adhère, un programme d'action Agenda 21 la même année,
 - 2014 : un état des lieux « Cité Energie » au printemps avec évaluation des forces et faiblesses,
 - 2015 : un engagement est signé comme Commune partenaire en processus de certification de Cité Energie,

- 2016-2020 : la municipalité s'est engagée à poursuivre une politique énergétique active et notamment elle fixe les objectifs au niveau des bâtiments communaux. Elle s'est également engagée en 2015 à remplir les conditions préalables à la certification du label Cité Energie. Ce label aurait dû être obtenu cette année mais nous espérons l'obtenir l'année prochaine.

Chaque année, il y a une mise à jour de l'état des lieux et des compléments ; une évaluation des points forts et faibles.

Dans le budget 2020, concernant ce poste nous trouvons des actions spécifiques tout en sachant que toutes les activités ne sont pas liées à Agenda 21. Elles sont transversales et peuvent figurer dans d'autres postes.

- 2015 : le budget était de CHF 30'000.- et les dépenses de CHF 26'629.- (honoraires que l'on retrouve environ tous les quatre ans).
- 2016 : il y avait CHF 22'000.- au budget mais pas de dépenses.
- 2017 : le budget était de CHF 30'000.- et dépensés CHF 3'670.- pour la « Boîte échange de livres »
- 2018 : le budget était de CHF 5'000.- et dépensés CHF 3'153.- pour la mise en place des jardins communaux et une certification pour les énergies renouvelables.
- 2019 : le budget est de CHF 5'000.-, mais nous n'avons pas encore les comptes pour les dépenses.
- 2020 : il y a de nouveau une année de certification prévue au terme du processus auquel nous nous sommes engagés et le budget proposé est de CHF 18'000.-. En tenant compte de la participation de la Confédération, le coût pour la Commune serait de CHF 7'000.- à CHF 8'000.- à répartir sur quatre ans (montant que l'on retrouve dans le budget tous les quatre ans et pas annuellement).

La somme budgétée est à garder afin de pouvoir faire les avances nécessaires.

Les conséquences de la modification proposée est le non-respect des engagements pris par la Commune en 2015.

En conclusion, la Municipalité recommande de se tenir au budget présenté concernant ce poste afin d'honorer ses engagements et les engagements de la Commune pris en 2015, de poursuivre la démarche décrite dans son programme de stratégie énergétique 2016-2020, de pouvoir se fixer de nouveaux objectifs en continuant le processus pour 2021-2025 avec l'appui des conseils du réseau Cité Energie, des spécialistes et des propositions de la Commission Agenda 21 afin de mener une politique énergétique cohérente.

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne un complément d'informations. Le dossier a été présenté et détaillé par le Municipal en charge et du point de vue financier, à la suite du
- rapport de la Commission des finances, la Municipalité s'est penchée sur la question et a cherché une solution. Elle s'est intéressée au point 610.318 relatif aux prestations de service (police/patrouille Securitas) à voir à la baisse sans trop d'incidence pour permettre de ne pas toucher le point Agenda 21 (politique énergétique - certification).

En 2011, le poste 610.318 avait été augmenté. Aujourd'hui, il y a une baisse des déprédations et dans la conjoncture actuelle il est possible de diminuer le nombre de

patrouilles hebdomadaires. En conséquence la Municipalité propose d'amender ledit point du budget, soit de baisser le montant de cette prestation à CHF 17'000.- au lieu de CHF 27'000.-

- Madame Ingrid Ciampi souligne que la Commission des finances avait fait le calcul avec les CHF 2'000-3'000 annuel en sus des CHF 16'000 et si c'est tous les quatre ans cela change un peu la donne. Elle précise que ce n'est pas le développement durable qui pose problème à la Commission mais les honoraires qu'il faut payer pour une « re certification » et demande s'il est nécessaire de payer ces honoraires ? Est-ce qu'on a vraiment besoin d'un panneau au label « Cité d'Énergie » sous le panneau du village « Lavigny » ?
- Monsieur Pierre-Yves Rochat se pose des questions par rapport aux honoraires sur Agenda 21. Quand on met en rapport le montant des honoraires cumulés d'Agenda 21 sur ces quinze dernières années en actions concrètes, qu'est-ce qui a été réellement planifié ? Il y a passablement d'heures pour définir les mesures planifiées et déjà réalisées (boîte d'échange, certification, arrosage dans les jardins, ...). Concrètement, quelle est la stratégie énergétique de la Commune et quelles sont les mesures planifiées ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que la plupart des mesures n'apparaissent pas sur Agenda 21 mais dans des comptes séparés ; par exemple l'isolation de la paroi de l'école, isolation de la Maison de commune sont des mesures qui contribuent à améliorer notre bilan énergétique et qui génère des économies pour la Commune mais elles ne sont pas dans le budget Agenda 21. Il n'y a pas de recherches faites sur les budgets de ces dernières années pour savoir ce qui a trait à l'économie d'énergie. Chaque année lors de la visite annuelle, nous faisons le tour des activités, ensuite nous recevons un rapport de cette entité avec les points qui ont été fait, ceux à faire et on met en place des indicateurs sur la consommation d'énergie...ceci est le travail mis en place afin de pouvoir obtenir la certification. Ce travail est encore à terminer. Ensuite nous pourrons fournir des indicateurs d'année en année pour voir l'évolution. Les actions spécifiques que vous voyez dans ce budget 2020 sont des choses qui ont été initiées par la Commission et qui sont plutôt dans le bien-être mais par exemple vous n'avez pas toutes les manifestations qui se font dans les participations/relations (autre poste dans le budget). Donc il est un peu difficile de donner un chiffre sur ce qui rapporte et ce qui est en charge. Il nous faut l'appui de spécialistes pour nous aider et cela donne également accès à un réseau (autres villages/villes) qui ont les mêmes problèmes. On a besoin du réseau pour des informations, comme indicateur. Le réseau est un appui à la gouvernance.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, souligne qu'il faut considérer Agenda 21 comme un « petit fil rouge ». Il y a un système où l'on rentre la consommation des bâtiments (mazout, gaz, électricité, eau, autres) et grâce à ce fil rouge, cela nous oblige à avoir un suivi ; c'est une bonne aide pour maintenir les bâtiments dans une économie de consommation d'énergie. Par exemple, pour la Maison de commune ou l'école on voyait que la facture de consommation du gaz et/ou d'électricité augmentait un peu chaque année...ce qui nous a permis de voir où les travaux devaient être faits. Il y a eu de bonnes initiatives : coup de balai, manifestations, jardins, etc. Peut-être que sans Agenda 21...il n'y aurait pas la manifestation « coup de balai ».
- Monsieur Denis Delapierre trouve qu'Agenda 21 est une bonne chose. En parlant d'économie au budget, est-ce qu'il serait possible d'utiliser l'ancien local pour faire un couvert à l'arrêt de bus ?

- Monsieur Willy Favre, Municipal, revient sur la certification « Cité Energie ». Celle-ci permet d'être reconnu et de faire valoir l'effort effectué. Actuellement nous sommes dans une dynamique de faire valoir notre intention de poursuivre dans cette direction. La certification est liée au système. Notre société a besoin de certificat...même si cela ne nous rend pas plus intelligent.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, constate une certaine confusion. On parle d'Agenda 21, de certification...mais on certifie quoi ? On certifie les cités d'énergie qui sont une des composantes de l'Agenda 21.
Agenda 21 va partir du social jusqu'aux finances de la Commune et intégrer tous ces paramètres.
Effectivement, on parle de certification « Cité de l'Energie » qui va toucher tout ce qui est énergétique dans la Commune. On va prendre la production des énergies renouvelables par des entreprises tierces sur le territoire communal qui vont entrer dans cette composante de calcul, on va prendre les particuliers et ensuite on va redonner. Qu'est-ce que la Commune a fait : elle a donné une ampoule LED à chaque habitant de Lavigny, elle a forcé le Conseil communal de boire de l'eau potable du robinet pendant ses séances, ...ceci est Agenda 21 ; l'ampoule c'est la « Cité d'Energie » et Agenda 21. La Commune de Lavigny a une charte qui a été signée avec l'Etat de Vaud et la Confédération il y a bien des années qui définit tout ceci. Les nouveaux membres de la Commission Agenda 21 ont touchés cette charte. Un membre de cette Commission est présente ce soir, qu'elle dise ce qu'elle en pense.
- Madame Cathy Zanola Rossier s'exprime et souligne qu'il y a encore beaucoup à faire, oui il y a encore des efforts à faire...il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. On n'y est pas encore arrivé, il faut encore un pas, et encore un... Agenda 21 ce n'est pas que l'énergie, c'est effectivement aussi le social/relation, manifestation, la biodiversité, faire attention à l'agriculture. Un biotope « La Gouille » qui accueille des batraciens fait aussi partie d'Agenda 21.
Agenda 21 est important et nécessaire pour elle ; elle espère de même pour les Conseillers, pour beaucoup de personnes. Plusieurs personnes ont rejoint le comité Agenda 21 et elle est ravie de l'intérêt qui y est porté. L'agenda est important et bienvenue à tous.
- Monsieur Laurent Zurflüh souligne, en lien avec le budget et préavis, que lors de la précédente séance du Conseil communal, Monsieur Christian Jan avait expliqué pourquoi il fallait laisser le point d'impôt tel quel par rapport au relationnel avec le Canton, ainsi qu'une rétribution de CHF 95'000.- ~ de la part du Canton, qui avec la baisse d'impôt proposée nous garderai un « petit coussinet » de CHF 50'000.- ~ Monsieur Zurflüh est surpris de voir que les comptes sont « ric-rac » alors qu'un « coussin » supplémentaire devait venir s'ajouter.
Ensuite, il relève que le budget a été établi sur un taux d'imposition à 74,5% alors qu'il a été voté pour un taux d'imposition à 73%.
Il demande pourquoi la Municipalité n'a pas retiré le budget et retravaillé celui-ci en fonction des nouvelles données votées et acceptées lors du dernier Conseil ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le budget présenté en octobre tenait déjà compte du montant de CHF 95'000.- et comme expliqué il y a plein d'autres paramètres. Contrairement aux autres années où on voyait que chaque année on avait par exemple des recettes fiscales, quand bien même le point d'impôt restait stable, elles augmentaient. Maintenant on est arrivé à une saturation ; il y a d'autres

conséquences comme des charges en plus, notamment le réseau de répartitions intercommunales et cantonales. En conséquence, même avec moins de CHF 95'000.- de charges notre budget est très serré ; ce pourquoi la Municipalité a proposé de ne pas baisser le point d'impôt de 1,5%

Après, compte tenu du budget, retirer le préavis pour le redéposer aurait conduit à des dépenses supplémentaires par rapport à la facture de la fiduciaire. Finalement, ce point et demi d'impôt est facile à calculer et d'entente avec la Commission des finances qui nous a posé la question on leur a proposé de ne pas tout refaire. L'idée est de modifier les postes où il y a des différences significatives.

La Municipalité propose au Conseil la modification du poste 610.318, soit le compte police/Securitas.

- Madame Michèle Salanon fait la remarque qu'il y a une très faible certification des Communes romandes, vaudoises et lémaniques. Elle pense que cette certification est une opportunité pour la Commune et une « Image ». Une petite commune comme la nôtre, certifiée Cité de l'Énergie, peut être un exemple pour attirer d'autres communes plus grandes et qui ont des budgets plus importants que le nôtre. Elle pose la question si l'on peut obtenir l'aide de CHF 7'000.- ? A son humble avis les coûts de cette certification sont peu importants par rapport au regard de l'image que le village peut en retirer. Elle demande également comment se passe cette certification Cité de l'Énergie en suisse alémanique ?
- Monsieur Willy Favre répond qu'il n'a pas de réponse à cette dernière question. Notre relation se fait avec la Conseillère et le réseau et les échanges de courriels.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote :

- Du sous-amendement.

« Acceptez-vous le sous-amendement sur le préavis municipal N°7/2019, soit :

- Supprimer la proposition d'amender le compte 300.318 à la baisse de CHF 16'000.-

Et

- Amender le compte 610.318 à la baisse de CHF 10'000.- »

Résultat : le sous-amendement sur le préavis municipal N°7/2019 est accepté avec 16 oui, 6 non et 5 abstentions.

- Vote sur l'amendement.

« Acceptez-vous l'amendement sur le préavis municipal N°7/2019, soit amender le compte 210.400 à la baisse de CHF 55'000.- » ?

Résultat : l'amendement sur le préavis municipal N°7/2019 est accepté à l'unanimité.

- Vote sur l'amendement.

« Acceptez-vous l'amendement sur le préavis municipal N°7/2019, soit amender le compte 610.318 à la baisse de CHF 10'000.- »

Résultat : l'amendement sur le préavis municipal N°7/2019 est accepté, avec 23 oui, 1 non et 3 abstentions.

- Vote sur le préavis municipal N°7/2019, tel que modifié et amendé :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°7/2019 sur le budget 2020 tel que modifié et amendé »

Résultat : le préavis municipal N°7/2019 est accepté, tel que modifié, sous-amendé et amendé avec 26 oui et 1 abstention.

Le préavis municipal N°7/2019 - "Budget 2020" est accepté, tel que modifié et amendé.

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christian Grin informe :
 - Grande salle : celle-ci a une entrée d'eau assez importante depuis le toit végétalisé et a provoqué des dégâts dans la grande salle, le hall d'entrée et le vestiaire des maîtres. Sur le toit, entre les deux coupoles (apport de jour), il n'y a pas de canaux d'irrigation ; à l'époque cela ne faisait pas partie des normes. Les joints entre le sol et les coupoles ont séchés et sont fendus. En conséquence, les coupoles doivent être déposées, nettoyer les costières (supports des coupoles), refaire l'étanchéité et poser un drainage pour que l'écoulement de l'eau se fasse, dégager les écoulements. Le coût de cette opération s'élève à CHF 20'000.- sauf si un autre problème survient et cela ne fait pas partie du budget 2020. Cela apparaîtra dans les comptes 2019 ou 2020 (à voir) !
 - Les autres bâtiments vont bien. L'école est finie.
 - L'Auberge : Il y a eu beaucoup de dossiers traités. La Municipalité a fait une sélection et son choix s'est porté sur un couple avec deux enfants. Monsieur est chef cuisinier dans un restaurant à Gilly et son épouse est pâtissière à l'Isle. L'ouverture est prévue le 1^{er} avril 2020.
- Monsieur Rémy Wulliens communique sur trois points.
 - Remplacement de l'éclairage public sur le haut de la Vieille Route de l'Etraz, depuis le petit carrefour du chemin des Caronies jusqu'à la croisette. Les anciens mâts en bois étaient pourris et ont été remplacés. Lors de ces travaux un mât supplémentaire a été ajouté et un autre déplacé.
 - Curage de canalisations à trois endroits différents : eaux usées et surtout des eaux claires, soit une villa pour les eaux usées et pour les eaux claires sur un tronçon au sommet du Moulin Martinet (boue) et du côté des Brachères (boue et calcaire)
 - Recours de l'Institution sur les taxes liées à la construction de l'hôpital : il n'y a pas de recours déposé au Tribunal et les taxes sont payées. En conséquence, les travaux relatifs à la conduite d'eau peuvent démarrer au printemps.
- Monsieur Willy Favre relève :
 - Au niveau de la région : un courrier de l'ARCAM a été envoyé à la population pour une enquête sur toute la région et porte sur la réflexion des réseaux de

transports publics. Les personnes ayant répondu seront conviées à une séance publique d'informations et auront un compte-rendu sur cette enquête.

- Au niveau local : Agenda 21 s'est réunie et porte sa réflexion sur les voitures de location pas trop chères pour la Commune. Ce qui permettrait à un certain nombre de personnes de se passer de leur véhicule. Une adresse e-mail a été créée : agenda21@lavigny.ch sur laquelle on peut soumettre au groupe des idées ou répondre à des enquêtes.
 - Toit de la Grande Salle : certains travaux de réfections sont prévus...et autre réflexion : est-ce que cela va conduire la Commune à poser des panneaux solaires ?
 - Manifestation « Coup de balai » : elle est fixée pour la date du 4 avril 2020
- Le Syndic est heureux du débat de ce soir. Concernant Agenda 21 : en 2001, il était Conseiller communal, le Syndic de l'époque Monsieur Luc Germanier l'a prié de s'occuper du dossier « énergie » puisque c'était son domaine et aujourd'hui on arrive gentiment à l'accomplissement...Cela fait plaisir. La Commune progresse, évolue en fonction de ses finances. On ne fait pas toujours comme on veut car un budget c'est une certaine enveloppe et on fait ce que l'on peut...on avance à petits pas mais on avance ; le travail se fait en fonction.

A toutes et tous, il remercie les membres du Conseil pour les débats en espérant que cela continue...mais sachez que les débats ne se font pas toujours entre Conseil communal et Municipalité, cela peut être aussi Conseil communal et Conseil communal ; et c'est à ce moment que les objets se dessinent, se décident. La Municipalité propose, Vous décidez, la Municipalité défend avec ses arguments et vous les vôtres...est c'est très intéressant.

Il souhaite de bonne fête de fin d'année à toutes et tous et un retour plein de bonnes idées.

La parole n'est plus demandée.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Madame Cathy Zanola Rossier souligne que tous ont reçus un flyer de l'Institution de Lavigny. Elle rappelle qu'il y a un sympathique marché de Noël, une vente de sapin, on peut se restaurer et se désaltérer. Cela aura lieu les 6 et 7 décembre 2019. Parlez-en autour de vous, venez partager un moment convivial. Pour les enfants (et les adultes) il y a même un spectacle de marionnettes.
- Madame Miryam Cornaz remercie pour le lampadaire qui est très apprécié. Elle espère d'autres améliorations.
- Madame Michèle Salanon fait la remarque qu'à la suite des dernières élections il y a toujours en place un panneau d'un membre d'un parti politique à l'entrée du village, en face de l'Institution. Qui dégage ces panneaux ?
- Le Syndic répond que les partis qui posent leurs panneaux doivent aussi les enlever. Si c'est au bord d'une route cantonale, ce sont les employés de l'Etat qui doivent les ôter et les stocker dans leurs locaux. Si une bonne âme veut l'ôter, on laisse faire.

La parole n'est plus demandée.

8. JETONS DE PRESENCES.

Le Président passe la parole au boursier communal, Monsieur Pierre-Olivier Rossier.

- Le boursier communal avise que le décompte des vacances sera versé sur le compte de chacun. Et par courriel, chacun recevra le détail des vacances incluant les retenues pour les divers repas pris ensemble, après le Conseil communal (selon la liste des inscriptions).
- Le Président rappelle qu'en décembre 2018, les vacances avaient été réglées avant le repas...donc le montant du repas est retenu des vacances 2019 ainsi que le repas de juin (Geta) et celui de ce soir.

Il profite de relever le nombre d'absences (excusées ou pas) répétées de certains Conseillers durant cette législature et en particulier cette année. Certes, tout le monde peut avoir une fois ou l'autre un imprévu, une obligation de dernière minute. Ce soir encore des absents (excusé et non excusé). Le fait que nous ayons tous été élus par nos concitoyens, et à ce titre, nous leurs devons le respect de les représenter aux quelques séances du Conseil communal (4 à 7 séances annuelles).

Comme l'année dernière, il recommande de relire le règlement du Conseil communal et notamment/particulièrement le chapitre 4 sur les Commissions. Il souligne que la nouvelle version dudit règlement est également en ligne sur le site de l'administration de Lavigny.

Il prie de prendre bonne note du courriel envoyé par la secrétaire dans lequel sont indiquées toutes les dates et libellés du Conseil communal pour 2020.

En sus, pour mémo, les dates des séances du Conseil communal pour 2020 :

- 26 février 2020
 - 08 avril 2020
 - 13 mai 2020
 - 24 juin 2020
 - 23 septembre 2020
 - 28 octobre 2020
 - 09 décembre 2020
- Horaires : 20h15, sauf pour le 24 juin et le 9 décembre à 18h.

Le Président remercie chacun pour leur présence ce soir et l'engagement pris tout au long de cette année. Au nom du Bureau il souhaite à toutes et tous, ainsi qu'aux proches, de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente nouvelle année 2020.

Il se réjouit de tous vous revoir avec plein d'énergie et d'enthousiasme à la prochaine séance du Conseil fixée le 26 février 2020 à 20h15.

Il invite l'Assemblée à prendre l'apéritif dans le hall de la Maison de commune avant de se rendre au Swin-Golf pour le repas et il leur souhaite de passer une excellente soirée.

Le Président clôt la séance à 19H35

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone